



ÉCOLE DU CIRQUE

INSCRIPTION ATELIERS ADULTES
REPRISE DES COURS : 2, 3, 4 OCTOBRE 2018

2018
2019



RETOUR DOSSIER

- PAR COURRIER : ACADÉMIE FRATELLINI • 1/9 RUE DES CHEMINOTS • 93210 LA PLAINE-SAINT-DENIS
- PAR MAIL : ecoleducirque@academie-fratellini.com
- TEL • 01 49 46 00 00

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

EXEMPLAIRE À CONSERVER

• INFORMATIONS PRATIQUES •

- Les ateliers cirque sont une invitation à explorer de nouvelles sensations, en équilibre, au sol, dans les airs: fil de fer, trapèze, tissu aérien, acrobatie, jonglerie vous sont proposés tout au long de l'année.
- Ces ateliers vous conduiront à maîtriser votre corps, gérer votre équilibre et appréhender l'espace. Quelle que soit la discipline choisie, ces ateliers sont ouverts à tous à partir de 15 ans, sans condition de niveau.
- Ils sont encadrés par les intervenants de l'école supérieure - CFA des arts du cirque. Vous avez la possibilité de vous inscrire à l'année ou au trimestre et de choisir un à deux cours par semaine.

• JOURS ET HORAIRES DES COURS •

Acrobatie

mardi 18h-20h / jeudi 19h-21h

Fil de fer (sous réserve de 8 inscrits minimum) jeudi 19h-21h

Disciplines aériennes (trapèze fixe, tissu...) mardi 18h-20h / jeudi 19h-21h

Manipulation d'objets (jonglage) jeudi 19h-21h

Cirque pluridisciplines

mercredi 18h30-20h30 (sous réserve de 12 inscrits minimum)

• CALENDRIER 2018-2019 •

DÉBUT ATELIERS

mardi 2, 3 et 4 Octobre 2018

FIN DES ATELIERS

le jeudi 25, 26 et 27 juin 2019

PAS COURS

les 1, 7, 8 et 9 mai 2019.

- Pendant les jours fériés et les périodes de vacances scolaires, les cours sont interrompus.
- L'Académie se réserve le droit d'adapter ce planning en cours d'année en fonction de ses activités.
- Toute annulation de séance en cours d'année ne saurait faire l'objet d'un remboursement.

• TARIFS DES ACTIVITÉS •

-TARIF ANNUEL

Un cours par semaine

450 € PT/ 340 € TR* par an un cours par semaine

580 € PT/ 430 € TR* par an deux cours par semaine

-TARIF TRIMESTRIEL

1^{ER} TRIM

2, 3 et 4 octobre au 18, 19 et 20 décembre 2018

2^{ÈME} TRIM

8, 9 et 10 janvier au 26, 27 et 28 mars 2019

3^{ÈME} TRIM

2, 3 et 4 avril au 25, 26 et 27 juin 2019

Un cours par semaine

190 € PT/ 140 € TR* par trimestre

Deux cours par semaine

250 € PT / 185 € TR* par trimestre

*TR: Tarif Plaine Commune sur présentation d'un justificatif de domicile pour les habitants des villes de Plaine Commune.

• MODALITÉS DE RÈGLEMENT •

• **Frais d'Adhésion 50,00 €.** L'adhésion à l'Académie Fratellini est un préalable indispensable à toute inscription. Elle vous permet de bénéficier d'une invitation par adhérent (et un tarif super réduit pour l'accompagnateur) à une sélection de spectacles qui vous sera présentée à la rentrée.

• **Le règlement global (chèque adhésion de 50 € + chèque du montant de l'activité choisie)** est à effectuer à l'inscription par chèque libellé à l'ordre de l'Académie Fratellini, espèces, CB ou chèques vacances.

• **Des facilités de paiement (en trois fois) peuvent être obtenues sur demande expresse au moment de l'inscription** (3 chèques du montant global de l'activité choisie divisé par 3 et encaissables en octobre 2018, janvier & avril 2019).

NB : seul le règlement total (adhésion + activité choisie) valide définitivement l'inscription.

• ASSURANCE •

- L'Académie Fratellini, son personnel, les élèves, les locaux bénéficient d'une assurance.
- Toutefois, il est demandé une assurance responsabilité civile et conseillé de prévoir une assurance multirisques personnelle (voir les possibilités d'extension de l'assurance scolaire).
- L'Académie Fratellini n'est pas responsable des pertes et vols d'objets ou vêtements. La responsabilité des participants mineurs nous incombe uniquement durant les horaires de cours et dans l'enceinte de l'établissement.

• ABSENCES, RETARDS

ET ABANDONS •

ABSENCES

- Toute absence doit être signalée à l'académie Fratellini dans un délai de 48 heures.
- En cas d'absence à caractère imprévisible de plus d'un mois, une demande écrite motivée avec justificatif adressée à l'Académie Fratellini pourra faire l'objet d'une remise exceptionnelle.
- Les absences répétées et non justifiées pourront faire l'objet d'un renvoi.

RETARDS

- Les cours commencent à l'heure. L'élève s'engage à respecter les horaires de cours. Seuls les retards exceptionnels seront excusés.
- Les cours sont fermés aux parents. Ceux-ci sont tenus de respecter les horaires pour venir chercher leur(s) enfant(s).

- En cas de retards fréquents, l'inscription ne pourra être maintenue.

ABANDON

L'abandon en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement s'il n'est justifié par un des cas suivants

- Blessure ou problème médical (fournir un certificat médical)
- Déménagement (fournir la photocopie de lettre de mutation ou d'engagement). À défaut, il sera procédé à l'encaissement des sommes dues.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION

- 1 photos d'identité récente de l'élève à coller sur le dossier
- Les fiches 3, 4, 5, 6 du dossier.
- 1 certificat médical de bonne aptitude physique et de non contre-indication à la pratique des arts du cirque.
- le règlement total (chèques datés du jour de l'inscription).
- 1 attestation d'assurance en responsabilité civile.
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les habitants des villes de plaine commune.

DROIT À L'IMAGE AUDIOVISUEL

J'autorise

Je n'autorise pas

Que moi-même et/ou que mon enfant figure sur tout support audiovisuel (photos, reportages, documents...) réalisé au sein de l'Académie Fratellini et dûment autorisé. Ces prises de vue entrent uniquement dans le cadre d'émissions ou reportages à but d'information et de communication pour l'Académie Fratellini. Celle-ci y consent pour sa part à titre gracieux et l'accord avec les productions n'ouvre aucun droit à rémunération pour les participants.

CASTING

- L'Académie Fratellini n'organise pas de casting et n'autorise pas les maisons de production à mener cette activité au sein de l'établissement.
- Toutefois, pour information, nous affichons à l'accueil les diverses propositions reçues. en aucun cas, l'Académie Fratellini ne pourra être tenue responsable ni de la qualité ni de la bonne foi des annonces.

SIGNATURE du représentant Légal précédée de La mention « Lu et accepté »

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

EXEMPLAIRE À RETOURNER DATÉ ET SIGNÉ À L'ACADÉMIE FRATELLINI

•INFORMATIONS PRATIQUES•

- Les ateliers cirque sont une invitation à explorer de nouvelles sensations, en équilibre, au sol, dans les airs: fil de fer, trapèze, tissu aérien, acrobatie, jonglerie vous sont proposés tout au long de l'année.
- Ces ateliers vous conduiront à maîtriser votre corps, gérer votre équilibre et appréhender l'espace. Quelle que soit la discipline choisie, ces ateliers sont ouverts à tous à partir de 15 ans, sans condition de niveau.
- Ils sont encadrés par les intervenants de l'école supérieure - CFA des arts du cirque. Vous avez la possibilité de vous inscrire à l'année ou au trimestre et de choisir un à deux cours par semaine.

•JOURS ET HORAIRES DES COURS•

Acrobatie

mardi 18h-20h / jeudi 19h-21h

Fil de fer (sous réserve de 8 inscrits minimum) jeudi 19h-21h

Disciplines aériennes (trapèze fixe, tissu...) mardi 18h-20h / jeudi 19h-21h

Manipulation d'objets (jonglage) jeudi 19h-21h

Cirque pluridisciplines

mercredi 18h30-20h30 (sous réserve de 12 inscrits minimum)

•CALENDRIER 2018-2019•

DÉBUT ATELIERS

mardi 2, 3 et 4 Octobre 2018

FIN DES ATELIERS

le jeudi 25, 26 et 27 juin 2019

PAS COURS

les 1, 7, 8 et 9 mai 2019.

- Pendant les jours fériés et les périodes de vacances scolaires, les cours sont interrompus.
- L'Académie se réserve le droit d'adapter ce planning en cours d'année en fonction de ses activités.
- Toute annulation de séance en cours d'année ne saurait faire l'objet d'un remboursement.

•TARIFS DES ACTIVITÉS•

-TARIF ANNUEL

Un cours par semaine

450 € PT/ 340 € TR* par an un cours par semaine

580 € PT/ 430 € TR* par an deux cours par semaine

-TARIF TRIMESTRIEL

1^{ER} TRIM

2, 3 et 4 octobre au 18, 19 et 20 décembre 2018

2^{ÈME} TRIM

8, 9 et 10 janvier au 26, 27 et 28 mars 2019

3^{ÈME} TRIM

2, 3 et 4 avril au 25, 26 et 27 juin 2019

Un cours par semaine

190 € PT/ 140 € TR* par trimestre

Deux cours par semaine

250 € PT / 185 € TR* par trimestre

*TR: Tarif Plaine Commune sur présentation d'un justificatif de domicile pour les habitants des villes de Plaine Commune.

•MODALITÉS DE RÈGLEMENT•

- **Frais d'Adhésion 50,00 €.** L'adhésion à l'Académie Fratellini est un préalable indispensable à toute inscription. Elle vous permet de bénéficier d'une invitation par adhérent (et un tarif super réduit pour l'accompagnateur) à une sélection de spectacles qui vous sera présentée à la rentrée.

- **Le règlement global (chèque adhésion de 50 € + chèque du montant de l'activité choisie) est à effectuer à l'inscription par chèque libellé à l'ordre de l'Académie Fratellini, espèces, CB ou chèques vacances.**

- **Des facilités de paiement (en trois fois) peuvent être obtenues sur demande expresse au moment de l'inscription (3 chèques du montant global de l'activité choisie divisé par 3 et encaissables en octobre 2018, janvier & avril 2019).**

NB : seul le règlement total (adhésion + activité choisie) valide définitivement l'inscription.

•ASSURANCE•

- L'Académie Fratellini, son personnel, les élèves, les locaux bénéficient d'une assurance.

- Toutefois, il est demandé une assurance responsabilité civile et conseillé de prévoir une assurance multirisques personnelle (voir les possibilités d'extension de l'assurance scolaire).

- L'Académie Fratellini n'est pas responsable des pertes et vols d'objets ou vêtements. La responsabilité des participants mineurs nous incombe uniquement durant les horaires de cours et dans l'enceinte de l'établissement.

•ABSENCES, RETARDS

ET ABANDONS•

ABSENCES

- Toute absence doit être signalée à l'académie Fratellini dans un délai de 48 heures.

- En cas d'absence à caractère imprévisible de plus d'un mois, une demande écrite motivée avec justificatif adressée à l'Académie Fratellini pourra faire l'objet d'une remise exceptionnelle.

- Les absences répétées et non justifiées pourront faire l'objet d'un renvoi.

RETARDS

- Les cours commencent à l'heure. L'élève s'engage à respecter les horaires de cours. Seuls les retards exceptionnels seront excusés.

- Les cours sont fermés aux parents. Ceux-ci sont tenus de respecter les horaires pour venir chercher leur(s) enfant(s).

- En cas de retards fréquents, l'inscription ne pourra être maintenue.

ABANDON

L'abandon en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement s'il n'est justifié par un des cas suivants

- Blessure ou problème médical (fournir un certificat médical)

- Déménagement (fournir la photocopie de lettre de mutation ou d'engagement). À défaut, il sera procédé à l'encaissement des sommes dues.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION

- 1 photos d'identité récente de l'élève à coller sur le dossier

- Les fiches 3, 4, 5, 6 du dossier.

- 1 certificat médical de bonne aptitude physique et de non contre-indication à la pratique des arts du cirque.

- le règlement total (chèques datés du jour de l'inscription).

- 1 attestation d'assurance en responsabilité civile.

- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les habitants des villes de plaine commune.

DROIT À L'IMAGE AUDIOVISUEL

J'autorise

Je n'autorise pas

Que moi-même et/ou que mon enfant figure sur tout support audiovisuel (photos, reportages, documents...) réalisé au sein de l'Académie Fratellini et dûment autorisé. Ces prises de vue entrent uniquement dans le cadre d'émissions ou reportages à but d'information et de communication pour l'Académie Fratellini. Celle-ci y consent pour sa part à titre gracieux et l'accord avec les productions n'ouvre aucun droit à rémunération pour les participants.

CASTING

- L'Académie Fratellini n'organise pas de casting et n'autorise pas les maisons de production à mener cette activité au sein de l'établissement.

- Toutefois, pour information, nous affichons à l'accueil les diverses propositions reçues. en aucun cas, l'Académie Fratellini ne pourra être tenue responsable ni de la qualité ni de la bonne foi des annonces.

SIGNATURE du représentant Légal précédée de La mention « Lu et accepté »

FICHE D'INSCRIPTION

(À REMPLIR TRÈS LISIBLEMENT EN LETTRES CAPITALES)

Nouvelle inscription Ré-inscription

Inscription annuelle 1^{er} trimestre

mardi : 2 octobre au 18 décembre 2018

mercredi : 3 octobre au 19 décembre 2018

jeudi : 4 octobre au 20 décembre 2018

2^e trimestre

mardi : 8 janvier au 26 mars 2019

mercredi : 9 janvier au 27 mars 2019

jeudi : 10 janvier au 28 mars 2019

3^e trimestre

mardi : 2 avril au 25 juin 2019

mercredi : 3 avril au 26 juin 2019

jeudi : 4 avril au 27 juin 2019

PHOTO
À
COLLER

Renseignements sur l'adhérent :

NOM _____ prénom _____

date de naissance _____ âge _____

sexe M F

profession _____

adresse _____

code postal _____ ville _____

Tél. _____

E-mail (CONFIRMATION D'INSCRIPTION PAR MAIL)

	fil de fer	acrobatie	aérien	pluridiscipline	jonglage
MARDI 18 / 20 H					
MERCREDI 18H30 / 20H30			réserve aux anciens inscrits		
JEUDI 19 H / 21 H					

Choix des activités : cocher la (les) case(s) correspondant(s) à vos souhaits

Autorisation parentale obligatoire pour les adhérents mineurs :

Responsable légal de l'adhérent : père mère tuteur

NOM _____ prénom _____

adresse _____

code postal _____ ville _____

tél. domicile _____ tél. portable _____

e-mail (très lisiblement)

compagnie d'assurance _____ N° SS _____

situation familiale marié célibataire divorcé / séparé

(Merci d'indiquer ci-dessous les coordonnées de l'autre parent s'il y a lieu)

NOM _____ Prénom _____

adresse _____

code postal _____ Ville _____

tél. domicile _____ portable _____

e-mail (très lisiblement)

à _____

le _____ / _____ / 20....

(signature obligatoire de l'adhérent
ou du responsable légal si l'adhérent est mineur)

« Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions générales d'inscription, ainsi que du règlement intérieur de l'établissement. »

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

(à compléter)

Nom du médecin traitant : _____ Tél. _____

Antécédents médicaux oui non

Si oui, lesquels : _____

Traumatismes articulaires oui non

Si oui, lesquels : _____

Allergie oui non

Si oui, nature de l'allergie _____

Allergie aux médicaments oui non

Si oui, quel(s) médicament(s) ? _____

Asthme oui non

Si oui, nature de l'asthme _____

Traitement en cas de crise _____

Traitement en cours oui non

Si oui, nature du traitement _____

Traitement de fond oui non

Si oui, nature du traitement _____

Handicap à signaler oui non

Si oui, nature du handicap _____

Vaccination antitétanique oui non

Groupe sanguin _____

à _____

le _____ / _____ / 20....

(signature obligatoire de l'adhérent
ou du responsable légal si l'adhérent est mineur)

AUTORISATION D'INTERVENTION

à remplir par l'adhérent ou son responsable légal si l'adhérent est mineur

(INDIQUEZ CI-DESSOUS LES COORDONNÉES DES PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE)

NOM _____ Prénom _____

TÉL. PORTABLE _____

NOM _____ Prénom _____

TÉL. PORTABLE _____

En cas d'accident qui nécessiterait l'intervention des pompiers ou du SAMU,

j'autorise je n'autorise pas

le transport au service des urgences du centre hospitalier le plus proche

j'autorise je n'autorise pas

l'intervention médicale ou chirurgicale jugée nécessaire par les services médicaux compétents

En cas de réponse négative, l'Académie Fratellini est obligatoirement déchargée de toute responsabilité.

**Merci de nous indiquer alors avec précision les démarches à suivre en cas d'accident,
par lettre datée et signée, jointe au dossier d'inscription.**

**(signature obligatoire de l'adhérent
ou du responsable légal si l'adhérent est mineur)**

à _____

le _____ / _____ /201